



Canadian Pork Council
Conseil canadien du porc

Le CCP en faveur de l'extension de la période d'application du PRPR

POUR PUBLICATION IMMÉDIATE

26 mars 2009

Le Conseil canadien du porc (CCP) accueille favorablement l'annonce de l'honorable Gerry Ritz, ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire du Canada (AAC), concernant le recul de la date d'entrée en vigueur du Programme de réforme des porcs reproducteurs du 1^{er} novembre 2007 au 1^{er} août 2007.

« Les éleveurs de porcs canadiens continuent d'encaisser des pertes sans précédent. Le Programme de réforme des porcs reproducteurs est arrivé à point pour remédier à une situation très difficile pour les producteurs à un moment où la crise battait son plein en raison des taux de change qui augmentaient rapidement et des coûts élevés de la nourriture pour animaux, des facteurs qui se sont atténués par la suite. Malheureusement, ces facteurs ont été remplacés par la crise économique mondiale qui a réduit l'accès au crédit et entraîné, aux États-Unis, la création d'une loi imposant la mention du pays d'origine sur les étiquettes, explique Jurgen Preugschas, président du CCP. L'annonce de l'extension de la période d'application du programme est appréciée des producteurs qui ont pris la très dure décision de réduire la taille de leurs troupeaux avant le début du programme. »

Le CCP est heureux que le ministre ait donné suite aux renseignements qu'il a reçus des producteurs concernant la nécessité d'améliorer le programme. « Nous nous réjouissons à l'idée de collaborer avec le ministre pour aider l'industrie qui nage encore dans l'incertitude créée par la nouvelle loi liée à l'imposition du pays d'origine sur les étiquettes aux États-Unis », a ajouté M. Preugschas.

Le Conseil canadien du porc collabore actuellement avec le gouvernement du Canada pour finaliser l'entente de financement. Les renseignements officiels sur l'admissibilité au programme, les exigences liées à la demande et les formulaires de réclamation pourront être obtenus par l'intermédiaire des organisations provinciales membres du CCP et sur le site Web du CCP (www.cpc-ccp.com) dès que l'entente sera conclue.

Il est recommandé aux producteurs de rassembler à l'avance les manifestes d'expédition et les reçus relatifs aux porcs reproducteurs admissibles pour la période du 1^{er} août au 31 octobre 2007.

La période d'extension du Programme de réforme des porcs reproducteurs devrait être assujettie aux mêmes exigences que le programme de base. Les exigences suivantes pourraient cependant s'ajouter :

- un paiement de 225 \$ par truie ou verrat abattu moins les revenus issus de l'élimination des carcasses serait envoyé aux producteurs admissibles sur acceptation de leur demande;
- les remboursements seront établis en fonction des reçus de montants facturés;
- le producteur doit accepter de vider au moins une étable et de ne pas remplir cette étable pendant trois ans.

Pour obtenir de plus amples renseignements, les producteurs peuvent envoyer un courriel à l'administrateur à cbsp@cpc-ccp.com ou l'appeler au 1 877 655-2567.

Le Conseil canadien du porc (CCP) est une association nationale de producteurs à but non lucratif gérée par ses membres qui a pour mission de favoriser la compétitivité du secteur canadien de la production de porcs au sein des marchés mondiaux. Le CCP représente l'ensemble des producteurs de porcs du Canada relativement à une grande variété de politiques publiques qui ont des répercussions directes sur la production de porcs au pays. Grâce à son réseau d'associations provinciales membres, à ses relations fructueuses avec les ministères et organismes fédéraux ainsi qu'aux liens qu'il entretient à l'échelle internationale, le CCP est en mesure de réagir rapidement et efficacement et de miser sur les possibilités qui s'offrent aux producteurs et à l'industrie pour assurer leur prospérité.

Relations avec les médias :

Gary Stordy
Directeur des relations publiques
Conseil canadien du porc
Téléphone : 613 236-9239, poste 277
Cellulaire : 613 883-0650